

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

portant sur le projet de Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) des établissements ADISSEO FRANCE et TOURMALINE REAL ESTATE à Saint-Clair-du-Rhône

Communes situées dans le périmètre d'exposition aux risques :

département de l'Isère : Saint-Clair-du-Rhône, Les Roches-de-Condrieu, Saint-Alban-du-Rhône, Saint-Prim.

département de la Loire : Chavanay, Vérin, Saint-Michel-sur-Rhône.

département du Rhône : Condrieu.

Les préfets de l'Isère, du Rhône et de la Loire informent que par arrêté interdépartemental, il sera procédé du **24 avril 2018 au 24 mai 2018 inclus**, pour une durée de 31 jours, à une enquête publique portant sur l'approbation du projet de plan de prévention des risques technologiques (PPRT) des établissements ADISSEO FRANCE et TOURMALINE REAL ESTATE, implantés sur la plate-forme économique de Saint-Clair-sur-Rhône et concernant les communes de Saint-Clair-du-Rhône, Les Roches-de-Condrieu, Saint-Alban-du-Rhône et Saint-Prim, dans le département de l'Isère ; Chavanay, Vérin, Saint-Michel-sur-Rhône dans le département de la Loire ; Condrieu dans le département du Rhône. Le siège de l'enquête publique est fixé en mairie de Saint-Clair-du-Rhône.

Les préfets de l'Isère, du Rhône et de la Loire sont les autorités compétentes pour prendre la décision d'approbation du plan de prévention des risques technologiques par arrêté pouvant être adoptée au terme de l'enquête. Le préfet de l'Isère est l'autorité chargée de coordonner l'organisation de l'enquête et d'en centraliser les résultats.

Monsieur Georges GUERNET, ingénieur en génie atomique en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête peut être consulté par le public :

- sur le site internet de la préfecture de l'Isère à l'adresse : www.isere.gouv.fr (rubrique : Publications > Mises à disposition - Consultations & enquêtes publiques) ;
- sur support papier dans les mairies suivantes aux jours et heures habituels d'ouverture au public de ces lieux : Saint-Clair-du-Rhône (place Charles de Gaulle, 38370) ; Saint-Prim (153 rue du Village, 38370) ; Saint-Alban-du-Rhône (1 Place du Village 38370) ; Les Roches-de-Condrieu (rue Nationale - 38370) ; Condrieu (8 rue de la Mairie, 69720) ; Chavanay (15 Grande Rue, 42410) ; Vérin (rue Jean Vincent - 42410) ; Saint-Michel-sur-Rhône (305 rue de Solon, 42410) ;
- sur un ordinateur dans la mairie de Saint-Clair-du-Rhône, aux jours et heures habituels d'ouverture au public de ce lieu.

Le public pourra consigner ou adresser ses observations et propositions pendant toute la durée de l'enquête :

- sur les registres mis à disposition dans les mairies de Saint-Clair-du-Rhône, Condrieu, Saint-Michel-sur Rhône et Les Roches-de-Condrieu aux jours et heures habituels d'ouverture au public de ces lieux ;
- par courrier, au commissaire enquêteur, au siège de l'enquête publique : mairie de Saint-Clair-du-Rhône – Place Charles de Gaulle – 38370 Saint-Clair-du-Rhône – en mentionnant : « PPRT des établissements ADISSEO FRANCE et TOURMALINE REAL ESTATE à Saint-Clair-du-Rhône.– À l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur » ;
- par voie électronique, à : ddt-pprt-saint-clair-du-rhone@isere.gouv.fr.

L'ensemble des observations et propositions du public inscrites sur les registres, ou transmises par courrier ou par voie électronique, sera publié sur le site internet de la préfecture de l'Isère (www.isere.gouv.fr , rubrique : Publications > Mises à disposition - Consultations & enquêtes publiques).

Monsieur Georges GUERNET se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations concernant le projet de PPRT en mairie de :

- Saint-Clair-du-Rhône :
 - le 24 avril 2018 de 08h00 à 12h00 ;
 - le 16 mai 2018 de 13h30 à 17h30 ;
 - le 24 mai 2018 de 13h30 à 17h30.
- Les Roches-de-Condrieu
 - le 4 mai 2018 de 08h30 à 12h00.
- Condrieu
 - le 5 mai 2018 de 08h30 à 12h00.
- Saint-Michel-sur-Rhône
 - le 27 avril 2018 de 09h00 à 12h00 ;
 - le 14 mai 2018 de 14h00 à 18h30.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, établis à l'issue de l'enquête, seront consultables par le public dans chacune des mairies concernées par le périmètre d'enquête, ainsi qu'en préfectures de l'Isère, de la Loire et du Rhône et sur le site internet de la préfecture de l'Isère, pendant une durée d'un an.

Des informations peuvent être demandées par courrier adressé à la Direction départementale des territoires (DDT) de l'Isère - service sécurité et risques – 17, Bd Joseph Vallier – BP 45 – 38040 GRENOBLE CEDEX 9